

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2017

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Conservatoire de musiques et d'art dramatique - Grille tarifaire pour l'année scolaire
2017-2018**

Le Conservatoire de musiques et d'art dramatique de la ville de Quimper est amené à revaloriser le montant de ses droits d'inscription annuels à hauteur de 1 % appliqué à l'ensemble de sa grille tarifaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du CMAD pour l'année scolaire 2017/2018 ainsi que les dispositions tarifaires et administratives qui s'y attachent telles que décrites en annexe.